



**Fonds pour la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique
Guide du Postulant**

Cher postulant,

Nous avons le plaisir de vous fournir des renseignements sur le Fonds pour la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique (ARDF). Nous vous communiquons notamment les lignes directrices du ARDF, la procédure applicable aux demandes et les adresses utiles. Le guide et le formulaire de demande sont accessibles sur le site de l'Ambassade à l'adresse : <https://cm.usembassy.gov/education-culture/small-grants-program/> ou sur demande par E-mail à l'adresse : grantsyaounde@state.gov, nous vous encourageons à en prendre ample connaissance. Si vous estimez que vous avez un projet qui peut répondre aux critères retenus, remplissez le formulaire et soumettez votre demande pour examen par E-mail ou à l'adresse ci-dessous:

**Fonds pour la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique
Ambassade des États-Unis d'Amérique
B.P. 817 Yaoundé**

Délais de traitement des demandes

Date limite des demandes :	Le 14 juillet 2019.
Sélection des propositions:	Juillet – août 2019
Remise des subventions:	Août – Septembre 2019

Nous recevons chaque année un nombre important de demandes et nous efforçons de répondre à chaque postulant. Si vous ne recevez pas notre réaction dans les douze (12) mois suivant la présentation de votre demande, veuillez nous saisir par courriel (grantsyaounde@state.gov) pour connaître la suite qui lui a été réservée.

Rappels importants

Le Formulaire de demande de financement au titre du Fonds pour la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique est GRATUIT. L'Ambassade des États-Unis NE DEMANDE PAS LES FRAIS D'ETUDE DE DOSSIERS.

- Soumettre le formulaire de demande ARDF dûment rempli (par saisie) ;
- Soumettre le budget détaillé (Excel) et le chronogramme des activités ;
- Remplir le formulaire SF-424, Application for Federal Assistance (à joindre en cas de présélection).
- Evitez de joindre des pièces non requises dans la procédure ;
- Si votre projet est retenu aux fins d'examen, un membre du personnel de l'Ambassade prendra attache avec vous pour en parler et vérifier l'exactitude des informations qui y ont été incluses.
- Indiquez également votre adresse postale actuelle, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique. Si une personne vivant à Yaoundé est au courant du projet et pourrait répondre à toutes questions y afférentes, prenez soin de le mentionner ;
- Faites une copie de la demande et de toutes les pièces justificatives pour vos archives personnelles ;
- Transmettez l'original du formulaire dûment rempli à l'Ambassade des États-Unis par E-mail à grantsyaounde@state.gov.



Adresses utiles

Adresse postale : Fonds pour la Démocratie et les Droits de l'Homme en Afrique
Ambassade des États-Unis d'Amérique
B.P. 817 Yaoundé.

Courriel : grantsyaounde@state.gov
Téléphone: 222-201-500, poste 4171 ou 4544
Télécopieur: 222-201-503

Heures ouvrées : Lundi à jeudi, 07h30-17h00 ; Vendredi, 7h30-12h30.

Vous remerciant de l'intérêt que vous portez au Fonds pour la Démocratie et les Droits de l'Homme, nous espérons bien pouvoir vous compter parmi les postulants.

NB : L'Ambassade ne dispose pas encore des fonds pour ce programme et compte en recevoir avant le 30 septembre. Si le Programme n'est pas approuvé, alors aucun projet ne sera financé dans ce cadre.

Présentation du programme

Le programme ARDF pour la Démocratie, les Droits de l'Homme et la Gouvernance a pour but de contribuer au renforcement des institutions démocratiques, à l'amélioration de la gouvernance et à la promotion du respect des droits de l'homme au Cameroun. Des subventions au titre de l'ARDF sont accordées aux organisations camerounaises qui s'emploient à mettre en œuvre, à court terme, des activités hautement ciblées et susceptibles de produire des résultats mesurables. L'année dernière, le programme ARDF a financé les projets dans les dix régions du Cameroun. Le plus souvent, ces subventions sont de l'ordre de 20000 dollars (soit environ 10 millions de francs CFA) ; elles ne peuvent excéder 25000 dollars (soit environ 12,5 millions de francs CFA). Une seule organisation ne peut solliciter plus d'une subvention lors du même cycle de financement. Les organisations ayant à leur actif une collaboration fructueuse avec les organisations de la société civile et pouvant présenter des états financiers vérifiés sont plus compétitives et ont de meilleures chances de recevoir des financements au titre de ce programme.

Condition à remplir

Pour prétendre à un financement de l'Ambassade des États-Unis au titre de l'ARDF, les projets doivent remplir les conditions suivantes:

- Le plafond de financement est de 25.000 Dollars USD maximum ;
- Avoir pour promoteur des organisations camerounaises on étatiques;
- Concourir à la promotion du pluralisme politique et du respect des droits de l'homme et civils;
- Bénéficier un grand nombre de personnes;
- Prévoir des activités, des dépenses et des délais concordants, raisonnables et compatibles avec les capacités réelles de l'organisation;
- Etre réalisables dans les douze mois, sans besoin de ressources supplémentaires au titre de l'ARDF; et
- Etre respectueux des normes environnementales.



Les rapports

Les bénéficiaires de subventions au titre de l'ARDF doivent :

- soumettre des rapports trimestriels (activités et financiers) à l'Ambassade des États-Unis;
- s'assurer que toutes les dépenses font l'objet de pièces justificatives et que les fonds sont dépensés aux fins prévues;
- Conserver les dossiers financiers de base durant toute la durée de l'activité financée, et pendant une période de trois ans après la fin du projet et la présentation de la facture définitive.

Catégories de projets, activités et autres éléments de dépense autorisés

- **Régimes et politiques des droits de l'homme**

Les projets de cette catégorie concourent à soutenir les systèmes de prévention et traiter des violations des droits de l'homme grâce à l'alerte précoce, à la surveillance, aux enquêtes et aux rapports; Promouvoir le respect des droits de l'homme et soutenir les défenseurs des droits de l'homme en utilisant des systèmes juridiques nationaux, régionaux et internationaux pour la protection et l'application des droits de l'homme. Harmoniser les lois et politiques nationales avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme; promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des droits de l'homme et des normes du travail; et parrainer l'assistance juridique et d'autres formes d'assistance aux victimes de violations des droits de l'homme. Soutenir le travail de la Commission nationale des droits de l'homme. Intégrer les droits de l'homme dans la formation des acteurs du secteur de la sécurité, des enseignants, des dirigeants de la société civile, des journalistes, des chefs religieux et des responsables gouvernementaux.

- **Éducation Civique, Participation Citoyenne et Responsabilité Publique**

Les projets de cette catégorie concourent à soutenir les activités qui font progresser l'engagement des citoyens pour responsabiliser les gouvernements et leur permettre de participer aux processus économiques, politiques, gouvernementaux et autres processus essentiels visant à créer des sociétés plus pacifiques, démocratiques et pluralistes. Promouvoir la participation des citoyens aux processus décisionnels locaux, par exemple par le biais du processus de budgétisation participative et d'un dialogue public-privé sur les priorités de développement économique. Parmi les autres activités, on peut citer: l'appui aux efforts de plaidoyer des OSC et des citoyens; aux initiatives de veille et de contrôle des citoyens; au renforcement de l'engagement des citoyens dans la prestation de services. Les activités relevant de cette composante ont trait au rôle que joue la société civile en vis-à-vis la responsabilisation des institutions publiques (rôle de veilleur).

Activités et Autres Eléments de Dépense non Autorisés

Les ressources de l'ARDF ne peuvent pas être utilisées pour financer les activités ou les dépenses suivantes:

- Activités paramilitaires qui soutienne la police et les autres forces de l'ordre (même si l'activité proposée est conforme aux composantes décrites ci-dessus) ;
- Construction de bâtiments;
- Achat de véhicules;
- Coûts administratifs, notamment les coûts d'entretien de bâtiments ou d'équipements, le loyer, les fournitures de bureau ou les salaires administratifs;
- Déplacements hors de la zone du projet;
- Conférences ou ateliers dont les objectifs ne sont pas précis et clairement définis;



- Projets de recherche sans composante à objectif de résultats;
- Aide humanitaire ou soutien à des réfugiés (sauf s'il y a un rapport avec les droits humains);
- Activités qui n'encouragent pas directement un respect accru des droits civils et humains;
- Achat de produits pharmaceutiques, de pesticides ou d'engrais;
- Activités visant à influencer le résultat d'élections, ou
- Activités de formation, de conseil ou de soutien à la police, aux prisons ou à d'autres forces de maintien de l'ordre, à un programme militaire ou tout autre programme d'intelligence ou de surveillance interne.

Etude de Dossier et Processus de Sélection

Le programme est hautement compétitif. Historiquement, moins de dix pour cent des demandeurs reçoivent un financement chaque année. Si un projet est sélectionné pour examen, un membre du personnel de l'Ambassade des États-Unis prendra attache avec le promoteur afin de vérifier l'exactitude des informations fournies. Le Comité de sélection fondera sa décision sur l'impact potentiel, la faisabilité et la solidité financière de l'activité proposée. Il tiendra compte de l'expérience antérieure et de la contribution propre du promoteur au projet envisagé. Le processus de sélection des propositions et d'attribution des subventions se décline en plusieurs étapes :

- Le personnel en charge de l'ARDF passe en revue toutes les demandes et établit une liste de projets présélectionnés ;
- Le comité de sélection examine les projets présélectionnés et dresse une liste des projets finalistes ;
- Le personnel en charge de l'ARDF travaille de concert avec les bénéficiaires potentiels sur les modifications qu'il convient d'apporter aux différentes propositions. À l'issue de cette phase, le Responsable des Programmes de Subvention fait la dernière recommandation au comité et soumet une liste définitive des projets à la sanction de l'Ambassadeur ;
- L'Ambassadeur et les représentants des projets retenus signent les accords et les subventions sont accordées.

Critères de Sélection

Les demandes seront étudiées en deux phases selon leur satisfaction aux exigences administratives et techniques. Les demandes qui ne répondront pas aux exigences administratives ne seront pas considérées pour la prochaine étape.

➤ **Exigences Administratives**

La demande a été faite sur le formulaire posté sur le site de l'Ambassade et soumis dans les délais prescrits ; le formulaire est complètement rempli ; le projet répond aux exigences du programme et le formulaire est accompagné de tous les documents nécessaires requis.

➤ **Exigences Techniques (50 points)**

L'évaluation sera faite par un jury sur une échelle de 0 à 50 points. La recommandation sera basée sur les projets qui auront enregistré le plus grand nombre de points et sur le montant total du financement disponible pour le programme au cours de l'année fiscale :

A. Justification, objectifs et résultats du projet (20 points)

La demande touche un problème particulier qui affecte la communauté et propose un projet qui va améliorer les conditions sociale et/ou politique de la communauté cible. La demande cible un nombre important de bénéficiaires et décrit les résultats et l'impact du projet sur la population cible.



B. Durabilité du projet (10 points)

Le projet devra prouver une bonne stratégie de mise en œuvre et du suivi du projet afin d'en assurer l'achèvement et la continuité des résultats.

C. Budget et justification (10 points)

Le projet doit comprendre un budget détaillé des fonds demandés, ainsi que la contribution/ou l'apport de la communauté en nature ou en espèces. Les dépenses et les activités doivent être nécessaires, raisonnables, réalistes pour la mise en œuvre du projet. Le budget doit être présenté selon le modèle joint au formulaire, et rempli dans la feuille de calcul (Excel). Il faudra spécifier si les autres apports sont déjà acquis ou en attente.

D. Capacité et expérience de l'organisation (5 points)

Les porteurs de projet doivent prouver qu'ils ont la capacité d'exécuter le projet proposé, dans toute son envergure, et de l'achever avec le budget alloué et dans les délais prescrits. Les organisations qui ont une expérience avérée dans la réalisation des projets relatifs aux droits de l'homme pourraient enregistrer plus de points au cours de l'évaluation.

E. Délai d'exécution (5 points)

Le temps alloué au projet doit être faisable en 12 mois, approprié, lié aux objectifs et au budget du projet.

Comment Postuler

- Remplissez le formulaire en utilisant des pages supplémentaires au besoin. Ce formulaire est disponible en ligne. Vous pouvez également le demander par courriel ou l'obtenir auprès de la coordination du programme à l'adresse : grantsyaounde@state.gov;
- Saisir clairement, en prenant soin d'apporter la meilleure réponse possible à chaque question ;
- Assurez-vous que votre demande est assortie d'un budget comportant les estimations de coûts et un échéancier ;
- Assurez-vous que le représentant du projet a apposé sa signature au formulaire ;
- Transmettez l'original du formulaire dûment rempli à l'Ambassade des États-Unis.